

VEND. 8, SAM. 9 &
DIM. 10 AVRIL
2016

**Le «clásico», métaphore
de l'histoire d'un pays**
Voir page 34

L'ECONOMISTE



LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

Choix

La prévalence du diabète au Maroc (voir L'Economiste du jeudi 7 avril 2016) ouvre en réalité un trou béant.

Quatre exemples.

Dans les années 1960-70, Bruxelles croulait sous le beurre. Le Maroc, qui en produisait peu, commande de gros stocks pour trois fois rien. Dix ans plus tard, le prix mondial reprend son niveau normal. Hélas! Rabat n'ose pas suivre et préfère subventionner massivement. Ce qui assassine l'élevage laitier local. Il faudra des centaines de millions de dirhams et vingt ans de travail pour repartir du bon pied. Plus grave, noyées par la concurrence déloyale, l'huile d'olive et les conserves de sardines chavirent, remplacées dans les épicerie par les tartines de beurre, pas très diététiques.

Pour protéger une entreprise publique puis privatisée, la Snep, et quelques ateliers d'extrusion de plastique, on ferme les frontières. La qualité des sandales baisse, mais pas les prix (pourquoi se priver?). A la campagne, les gens pauvres marchent à nouveau pieds nus. Les maladies parasitaires reviennent avec, entre autres, le terrible «œil blanc».

Le sucre fut subventionné si longtemps (il l'est encore) qu'il participe au diabète. Londres, malgré la puissance des industriels, a décidé au contraire de le surtaxer.

Quant à la Samir, le scandale financier cache un scandale sanitaire: le refus d'investir pour protéger les Marocains de la pollution. Six ou sept gouvernements ont gentiment fermé les yeux.

Certes, les questions de santé ne tiennent pas toutes à des décisions de politique économique mais, dans ces cas, combien de handicaps, combien de morts prématurées?

L'unique moyen de mettre fin à ce genre d'aveuglement, c'est une information précise des citoyens. A eux de juger si le jeu économique en vaut la chandelle. Pragmatiquement, jusqu'à quel point ce risque peut être pris. □

Nadia SALAH

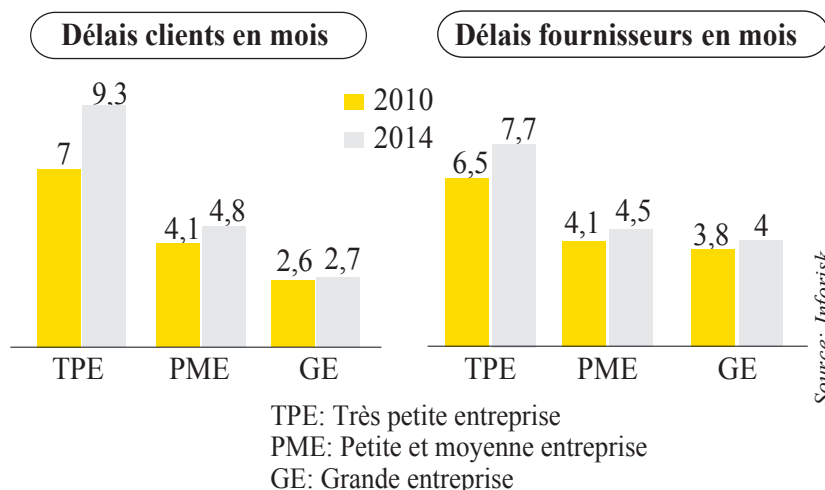
Délais de paiement

La loi n'a rien changé!

• **Le crédit interentreprises croît 8 fois plus vite que le crédit bancaire**

• **40% des défaillances imputées aux impayés**

Voir pages 20 & 21



La TPE est de loin la catégorie qui souffre le plus de l'allongement des délais de paiement. Entre 2010 et 2014, elle encaissait en moyenne après 9,3 mois ses factures

Dans le maquis des annonces légales

LES professionnels de droit se doivent d'être alertes contre le déficit d'information. Certes, la loi impose une publicité pour certains actes: création d'entreprises, changement d'actionnariat, redressement judiciaire... Sauf que nous sommes loin du compte. A quoi sert une annonce légale sans numéro de registre de commerce? A flouer les

intérêts des tiers notamment. Le déficit d'information prend parfois des aspects inquiétants: pas de registre central. Comme c'est le cas des sociétés civiles immobilières qui permettent, entre autres, à un débiteur d'organiser son insolvabilité. Un virage s'amorce avec la réglementation sur les coopératives. De quoi donner des ailes aux créanciers de bonne foi. □

Voir Analyse pages 2 & 3

■ **Les médecins dénoncent les taxes sur les plaques**

Voir page 7

■ **Maroc Export: Des commandes fermes au Cameroun**

Voir page 8

■ **Aux côtés des migrants, sur les bancs de l'école**

Voir pages 26 & 27

ELITE, un programme qui aide les entreprises à accélérer leur croissance

Bienvenue aux 12 entreprises de la 1ère cohorte

Thinking long term

Soutenu par le London Stock Exchange Group

ELITE est une propriété du London Stock Exchange Group. ELITE est exploitée sous licence par la Bourse de Casablanca au Maroc. ELITE est une marque déposée de Borsa Italiana Spa, filiale du London Stock Exchange Group.